

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/04/2016

Référence
2016-28

Objet de la délibération
Décision modificative n° 1 au budget primitif 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	16	24

Date de la convocation
14/03/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 21 avril à 19 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, HENRISSAT Martine, ROSSIGNEUX Yvette.

MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, COMBRAY Dominique, COSSON Claude, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, LEFEVRE Patrick, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LAVOCAT Marie-Claude à ROSSIGNEUX Yvette, JOFFROY Marie-France à Jean-Yves ROY, RETOURNARD Bernadette à COMBRAY Dominique.

MM : BABOUOT Pascal à GUILLEMY Christine, COGNON Didier à MARTINELLI Stéphane, LACROIX Nicolas à BOICHOT Jacky, MAILLOT Denis à VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie à MENET Michel.

Excusé(s): Mme NEDELEC Anne-Marie, MM : HASELVANDER Jonathan, VIARD Patrick.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Décision modificative N°1 au budget primitif 2016

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération du Comité Syndical du Pays de Chaumont du 14 janvier 2016 adoptant le budget primitif 2016

SUR PROPOSITION du Président d'ajuster les prévisions budgétaires aux besoins en cours d'exercice.
Des mouvements budgétaires sont en effet nécessaires pour :

- Réaliser le paiement final du FISAC (tranche 3) pour les opérations collectives à la CMA et à la CCI (6 162,53€) et pour les opérations individuelles (5 artisans attendent leur solde de subvention : 26 455,68€)
- Reverser des crédits à l'ASP suite à des contrôles sur opérations de 2014 financées par le FEADER (1 358,97€)
- Rembourser des frais exceptionnels aux agents (99€)
- Transférer 3 400€ du chapitre 16 au 21

La décision modificative proposée correspond aux écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article		Montant	Chapitre	Article		Montant
61	611	Contrats de prestations de services	32 618,21 €	75	758	Produits divers de gestion courante	32 618,21 €
67	678.8	Autres charges exceptionnelles	1 457,97 €	75	758	Produits divers de gestion courante	1 457,97 €
		TOTAL	34 076,18 €			TOTAL	34 076,18 €

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article		Montant	Chapitre	Article		Montant
16		Emprunts et dettes assimilés	- 3 400,00 €				
21	2183	Matériel informatique	3 400,00 €				
		TOTAL	- €			TOTAL	- €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 27 AVR. 2016